

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de zonage d'assainissement

Le Maire de la commune d'ALAINCOURT informe le public qu'il sera procédé en exécution de l'arrêté du 28 mai 2020, à une ENQUÊTE PUBLIQUE relative à l'approbation du zonage d'assainissement de la commune.

A cet effet, Mme Marie-Pierre DUPRE a été désignée par le Président du Tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie du 16 juin 2020 au 16 juillet 2020.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier de projet de zonage d'assainissement sera consultable par le public en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, ainsi que sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/1915>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête disponible en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels au public, ou les adresser au commissaire enquêteur par courrier recommandé à l'adresse de la Mairie (21 rue des Fontaines Fleuries - 70210 ALAINCOURT), ou par courrier électronique à l'adresse mail suivante : mairie.alaincourt@wanadoo.fr

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie aux jours et heures suivants :

- o Le 16/06/2020 de 10h à 12h
- o Le 25/06/2020 de 16h à 18h par téléphone au 06.79.12.54.01
- o Le 16/72020 de 16h à 18h

A l'expiration de la procédure de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en Mairie d'ALAINCOURT et consultable pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.